



Original : français

N° : ICC-02/05-02/09

Date : 22 octobre 2009

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, juge président
M. le juge Cuno Tarfuser
Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng

SITUATION AU DARFOUR, SOUDAN

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. BAHAR IDRIS ABU GARDA

Public

**Enregistrement des déclarations solennelles
de Maître Hélène Cissé, Maître Brahima Koné, Maître Franck Adaka, Maître Akin
Akinbote, représentants légaux des victimes et des engagements de Maître Hélène Cissé et
Maître Brahima Koné**

Origine : Greffier

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno Ocampo
M. Essa Faal

Le conseil de la Défense

M. Karim A.A. Khan

Les représentants légaux des victimes

M. Brahim Koné
Mme Hélène Cissé
M. Akin Akinbote
M. Franck Adaka

Les représentants légaux des demandeurs

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

GREFFE

Le Greffier

Silvana Arbia

Le Greffier Adjoint

Didier Preira

La Section de la participation des victimes et des réparations

Fiona McKay

Le présent document contient les déclarations solennelles de Maître Hélène Cissé¹, Maître Brahim Koné², Maître Franck Adaka³, Maître Akin Akinbote⁴ en application de l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils ainsi que les engagements signés par Maître Hélène Cissé⁵ et Maître Brahim Koné⁶ en application de l'article 22.3 du Code de conduite professionnelle des conseils.



Fiona McKay,
Chef, Section de la participation des victimes et des réparations

Fait le 22 octobre 2009

À La Haye (Pays Bas)

¹ annexe 1

² annexe 2

³ annexe 3

⁴ annexe 4

⁵ annexe 5

⁶ annexe 6